



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2025-087 **Conseil municipal du 07 juillet 2025**

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI et Nicolas RAYMOND

Absent(e)s : Carine MATHIEU et Nabil ZEROUAL

Excusée(s) : André-Jean VIEAU, Katharina THOMAS, Olivier BINET

Pouvoirs : André-Jean VIEAU à Florent CAILLET, Olivier BINET à Camille FRESNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 32
Date de la convocation : 01/07/2025
Date de la publication : 16/07/2025

2025-087 AMENAGEMENT – QUARTIER GARE - MODALITES DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE PREALABLE A LA CREATION DE LA ZAC DU DOLMEN

Rapporteur : Bruno de KERGOMMEAUX

La commune d'Ancenis-Saint-Géréon a délibéré en date du 23 septembre 2019 sur la prise en considération d'un projet d'aménagement et sur l'instauration du périmètre d'études au sens de l'article L. 424-1 3° du Code de l'urbanisme.

La commune d'Ancenis-Saint-Géréon a signé une convention de mandat d'études préalables avec la Société Publique Locale Loire Atlantique Développement le 26 novembre 2019.

L'ouverture de la concertation règlementaire, actée par délibération en date du 2 mai 2022, a permis d'interroger le public et de l'intégrer à la prise de décision, aussi bien sur la programmation proposée, que sur les scénarios envisagés pour la réalisation de ce nouveau quartier. Le Plan-Guide, ainsi que le bilan de cette première phase de concertation, ont été délibérés et validés en conseil municipal le 12 février 2024.

Le 2 avril 2024, le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a validé l'opportunité d'engager la création d'une zone d'aménagement concertée sur la base du plan guide validé. Cette délibération a également permis de valider la mise en place d'une deuxième phase de concertation permettant

d'associer les habitants, usagers, occupants du site ainsi que les autres personnes concernées, afin de recueillir leurs avis et de les informer sur les aménagements envisagés pour le quartier.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-2 et suivants ;

VU le Code l'environnement, notamment ses articles L.123-19 et R.123-46-1 ;

VU le schéma de cohérence territoriale (SCoT) approuvé par délibération de Communauté de Communes du Pays d'Ancenis du 28 février 2014 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune historique d'Ancenis approuvé par délibération du conseil municipal le 28/04/2014, modifié le 22/09/2014, le 28/09/2015, le 20/06/2016, le 24/09/2018, le 24/02/2020 le 09/06/2023 et le 19/11/2024, ayant fait l'objet d'une révision allégée le 20/06/2016 et mis à jour le 20/03/2017 ;

VU la délibération la délibération n°2024-024 du 12 février 2024 approuvant le Plan-Guide « Aménagement du nouveau quartier de la Gare » ainsi que le bilan de la concertation dont les modalités ont été antérieurement définies dans la délibération n°2022-068 du 2 mai 2022 ;

VU la délibération n°2024-056 du 2 avril 2024 définissant les modalités de concertation prévues dans le cadre de la création de la ZAC du quartier de la gare à savoir :

- *la mise à disposition d'un dossier de concertation en mairie et sur le site internet de la mairie ainsi qu'un registre papier à disposition du public ;*
- *la mise en place d'une exposition en mairie ;*
- *l'organisation d'une réunion publique.*

CONSIDERANT la réunion publique qui s'est tenue le mardi 27 mai 2025 à 19h00 à l'espace Edouard Landrain à Ancenis-Saint-Géréon, dont le compte-rendu et le support de présentation sont disponibles sur le site internet de la mairie ;

CONSIDERANT l'exposition mise en place en mairie d'Ancenis-Saint-Géréon depuis le 28 mai 2025, accompagné d'un registre papier mis à disposition du public, qui se tiendra à minima jusqu'à la fin du mois d'août 2025 ;

CONSIDERANT la volonté de la commune d'élargir les modalités de participation du public, en y intégrant une phase complémentaire de participation par voie électronique conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 32

Votants : 32

Abstentions : 0

Exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

ENGAGE une procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) relative au projet de création de la ZAC du quartier de la gare dit ZAC du Dolmen, en application de L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, en complément de la concertation préalable engagée antérieurement.

PRECISE que la société missionnée pour assurer la mise en place et le suivi de la PPVE aura pour mission de mettre en ligne un registre numérique hébergé sur une plateforme dédiée, comprenant :

- une page d'accueil présentant le contexte et les modalités de la participation ;
- l'ensemble des documents du dossier (étude d'impact, avis des Missions Régionales d'Autorité environnementale (MRAe), mémoire en réponse, délibérations, etc.) ;
- une page de dépôt des observations du public ;
- une page de consultation des contributions reçues.

PRECISE qu'un avis d'information relatif à l'ouverture de cette participation électronique sera publié sur le site internet de la commune et affiché en mairie au moins 15 jours avant le début de la période de consultation, soit entre le 1^{er} au 5 septembre 2025.

PRECISE que la participation sera ouverte pour une durée de 5 semaines, du lundi 22 septembre au vendredi 24 octobre 2025 inclus.

PRECISE qu'à l'issue de la participation électronique, une synthèse des contributions recueillies sera rédigée par les services compétents et jointe au dossier de création de la ZAC, en vue de son approbation lors du Conseil municipal du 15 décembre 2025.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Sylvie ONILLON

A blue ink signature of Sylvie Onillon is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GERON' at the top and '(LOIRE-ATLANTIQUE)' at the bottom, with a central emblem.

Sarah ROUSSEAU

A blue ink signature of Sarah Rousseau is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GERON' at the top and '(LOIRE-ATLANTIQUE)' at the bottom, with a central emblem.

Nicolas RAYMOND

A blue ink signature of Nicolas Raymond is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GERON' at the top and '(LOIRE-ATLANTIQUE)' at the bottom, with a central emblem.

Publication sur le site internet le : **08 JUL. 2025**
Transmission au contrôle de légalité le :

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20250707-5_2025delib087-DE
Reçu le 08/07/2025